

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR 2020 AU TITRE DE LA VILLE D'ANNONAY

La Maire d'Annonay,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 L5211-9 et L5211-10,

VU la délibération n°204-2017 du 10 juillet 2017 portant délégation de pouvoirs à Madame la Maire conférée par le Conseil Municipal en vertu de l'article L-.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et ce pour la durée du mandat,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

CONSIDERANT le contexte sanitaire actuel dû à cette épidémie, et la nécessité des opérations à entreprendre et pour lesquelles la DETR/DSIL est sollicitée,

CONSIDERANT la nécessité d'approuver le dépôt des dossiers de demandes de financements suivants auprès de l'Etat, au titre de la DETR/DSIL 2020,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les dossiers de demande de financement comme suit :

OBJET DE L'OPERATION	DEPENSE	Taux	SUBVENTION DETR / DSIL SOLLICITEE
Vidéoprotection Parking de La Valette – Tranche 3	23 128 €	30 %	6 930 €
Ecole Van Gogh (La Lombardière) : rénovation partielle cuisine, sanitaires, chaufferie	368 500 €	40 %	147 400 €
AD'AP : mise en conformité accessibilité, sanitaires des ERP	58 333 €	30 %	17 500 €
Place du Champ de Mars : rénovation	765 265 €	30 %	229 579 €

Les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

Plan de financement installation d'une vidéoprotection Tranche 3 au Parking de La Valette :

DEPENSES HT	Montant HT	RECETTES HT	Montant HT
Vidéoprotection Parking de La Valette	23 128 €	DETR/DSIL 30 %	6 930 €
		Autofinancement	16 198 €
TOTAL	23 128 €	TOTAL	23 128 €

Plan de financement Ecole Van Gogh (La Lombardière) : rénovation partielle cuisine, sanitaires, chaufferie:

DEPENSES HT	Montant HT	RECETTES HT	Montant HT
Rénovation partielle école Van Gogh	368 500 €	DETR/DSIL 40 %	147 400 €
		Conseil Départemental	110 550 €
		Autofinancement	110 550 €
TOTAL	368 500 €	TOTAL	368 500 €

Plan de financement Ad'Ap : mise en conformité accessibilité, sanitaires des ERP (Etablissements Recevant du Public) :

Les sites concernés sont les suivants :

- Les écoles Van Gogh, Alphonse Daudet, Ripaille, Jean Moulin, maternelle de Vissenty, du Champ de mars,
- L'ancienne école maternelle de Bernaudin,
- Les boulodromes Régis Perbet et René Garnier,
- Le stade René Garnier et les tribunes du stade de Deomas,
- La maison des services publics,
- Les salles du Gola, de l'Annonéenne, du CAMSP, de la boxe, du secours populaire, du canoé Kayak.

DEPENSES HT	Montant HT	RECETTES HT	Montant HT
Mise en conformité accessibilité, sanitaires des ERP	58 334 €	DETR/DSIL 30 %	17 500 €
		Autofinancement	40 834 €
TOTAL	58 334 €	TOTAL	58 334 €

Plan de financement de rénovation de la place du Champ de Mars : travaux de voirie, réseaux divers, espaces verts mobilier et serrurerie

DEPENSES HT	Montant HT	RECETTES HT	Montant HT
Rénovation de la place du Champ de Mars	765 265.30 €	DETR/DSIL 30 %	229 579.59 €
		Conseil Régional (refus Mai 2020)	0 €
		Autofinancement	535 685.71 €
TOTAL	765 265.30 €	TOTAL	765 265.30 €

Article 2 : Sollicite Madame le Préfet de l'Ardèche pour l'obtention de ces subventions



Fait à Annonay, le 10/06/2020

La Maire

Antoinette SCHÉRER

REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

15 JUIN 2020